

## ACQUISITION DU FONDS PAR LE LOCATAIRE-GÉRANT OU LE GÉRANT-MANDATAIRE

### Pièces justificatives

#### En cas d'achat ou d'apport

- 1 copie de l'acte d'achat ou d'apport portant mention originale de l'enregistrement<sup>1</sup> auprès des impôts et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.
- Si un avis a été publié au BODACC, 1 copie de l'avis ou de la facture.

#### En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant légal

- 1 original du pouvoir nominatif signé par le représentant légal.